

REGION DE DAKAR

DEPARTEMENT DE DAKAR

ARRONDISSEMENT DES PARCELLES ASSAINIES

SOUS - PREFECTURE

Parcelles assainies, le 09 février 2017

Analyse: arrêté portant approbation du budget de la Commune des Parcelles assainies (exercice 2017)

Le Sous – Préfet de l'Arrondissement des Parcelles Assainies

- Vu la constitution ;
 Vu la loi n° 72-02 du 1^{er} février, relative à l'organisation de l'Administration territoriale modifiée ;
 Vu la loi 2013 - 10 du 28 décembre 2013, portant code général des collectivités locales ;
 Vu le décret 66 -510 du 04 juillet 1966, portant régime financier des collectivités locales ;
 Vu décret n° 2013 – 1359 du 17 octobre 2013, portant nomination du Sous – préfet de l'Arrondissement des Parcelles assainies ;
 Vu la délibération n° 006/CPA/SM du 03 janvier 2017 du conseil municipal de la Commune des Parcelles assainies, portant adoption du budget de la commune des Parcelles assainies exercice 2017 ;
 Vu le procès verbal de la réunion du conseil municipal de la commune des Parcelles assainies en date du 03 janvier 2017.

ARRETE

Article unique : Est approuvé le budget de la commune des Parcelles assainies exercice 2016, ainsi que les délibérations y annexées, qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de **Deux milliards deux cent quarante millions (2 240 000 000) francs CFA**, repartie comme suit :

- En recettes, à la somme **un milliard sept cent quarante six millions (1 746 000) francs CFA inscrits en section de fonctionnement et quatre cent quatre vingt quatorze millions (494 000 000) francs CFA inscrits en section d'investissement.**
- En dépenses, à la somme **un milliard sept cent quarante six millions (1 746 000) francs CFA inscrits en section de fonctionnement et quatre cent quatre vingt quatorze millions (494 000 000) francs CFA inscrits en section d'investissement.**

Ampliations :

- *Préfet Dakar*
- *Maire commune Parcelles assainies*
- *RPM Dakar – Bourguiba*
- *Chrono*

